

**RAPPORT N°5 : ZA « LES BARTHES » - ACHAT DE TERRAIN**

M. le Président rappelle que le pôle « Economie » travaille sur le projet de la ZA « les Barthes ». Des acquisitions foncières sont en cours auprès de divers propriétaires.

Afin de faciliter l'aménagement de la zone, la communauté de communes souhaite se rendre maîtresse de voies publiques communales de façon à pouvoir réaliser un découpage foncier optimal.

La commune de Saint-Ferréol-des-Côtes a fait réaliser un document d'arpentage et a lancé une procédure de déclassement du domaine public (procédure avec enquête publique).

Les parcelles concernées sont les parcelles ZA 218, E 2112, E 2069, E 2070, E 2071 et E 2072, d'une contenance totale de 96a 11ca. Le prix d'acquisition est fixé à 3,80€ le m<sup>2</sup>, soit 36 521,80€.

Les crédits nécessaires quant à l'application de la présente délibération sont inscrits au Budget Annexe « ZA LES BARTHES ».

Il est demandé d'autoriser M. François DAUPHIN, Vice-Président en charge de l'urbanisme de procéder à l'achat.

Sur proposition du Président,

**Délibération,**

il vous est proposé :

- d'autoriser M. François Dauphin, Vice-président en charge de l'urbanisme, à signer l'acte et à réaliser l'achat des terrains (cf. n° de parcelles ci-dessus), à la Commune de Saint-Ferréol des Côtes au prix de 36 521,80 € ;
- de désigner Me Pierre Sauret comme notaire en charge de cette affaire ;
- de charger M. le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.